

République Française
Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de BriançonCommune
LE MONETIER LES BAINS 05220**N°008/2026****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**Date de convocation : **18 février 2026**Date d'affichage : **26 février 2026****L'an deux mil vingt-six,**

Le 25 février à 18 heures 30

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REY, Maire**Etaient présents :**

Jean-Marie REY, Maire

Fabrice LOISEAU, Muriel PAYAN, Alexandre GOUEL, Margot MERLE, adjoints

Jean-Michel BRUNET, Yveline CORDIER, Jean-Baptiste CRAFFK, Violaine PIQUET-GAUTHIER, Pierre SAVOLODELLI, **formant la majorité des membres en exercice****Absents :**

Marielle BOY, Lisa FAURE

Fabrice LOISEAU a été élu secrétaire

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	12
PRESENTS	:	10
VOTANTS	:	10

**OBJET : BUDGET DE L'EAU : ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME
ET DES CREDITS DE PAIEMENT**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la méthode de travail des autorisations de programme et des crédits de paiement, dérogeant au principe de l'annualité budgétaire, et permettant de n'inscrire au budget pour l'année en cours, que les dépenses et les recettes liées à cet exercice.

Ainsi les grosses opérations d'investissement portées sur plusieurs années sont traitées de cette manière. Pour le budget du service de l'eau, il s'agit des opérations suivantes :

	Autorisation de programme	CP antérieurs	CP 2024	CP 2025
Raccordement eau potable Lauzet/Boussardes 2020/001	1 281 647,95€	5 274,80€	13 693,80€	512 660,15€

AR Prefecture

005-210500799-20260225-008_2026-DE
Reçu le 27/02/2026

Afin de tenir compte de la réalité d'avancement de ces opérations, il est proposé d'actualiser l'autorisation de programme et les crédits de paiement de la manière suivante :

	Autorisation de programme	CP antérieurs	CP 2026
Raccordement eau potable Lauzet/Boussardes 2020/001	1 281 647,95€	99 535,65€	928 388,36€
Réseau des Guibertès 2026/001	1 000 000€	0€	300 000€
Captage de la moulette 2026/002	2 960 000€	0€	393 203,19€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Marie REY



Le secrétaire de séance,

Fabrice LOISEAU